



DES ELUS LOCAUX







Didier MANEZ

Les Formations en FINANCES PUBLIQUES

1^{er} semestre 2024

Date	Théme	Durée	Lieu
24 /01	COMPRENDRE LE BUDGET COMMUNAL		
	Le budget constitue la traduction financière des engagements pris par la collectivité dans les domaines de compétences qui sont les siens. Le budget est un outil au service de missions d'intérêt général, au service d'un projet politique. Lire et interpréter un budget suppose au préalable de connaître quelques généralités notamment la répartition des rôles entre l'exécutif, l'assemblée délibérante, le comptable du trésor et les services du contrôle de légalité. Une première approche simple pour mieux comprendre pourquoi élaborer un budget, les équilibres à respecter entre recettes et dépenses, les rythmes budgétaires sur une année, l'évaluation des risques à travers les critères d'alerte. Cette formation est adaptée à tous les élus, elle est alimentée par les échanges autour des connaissances et expériences à la fois de l'intervenant et des élus présents.		LENS 48 rue F. Gauthier
	Objectifs:		
	 Lire et comprendre un budget Echanges des pratiques et cas concrets rencontrés par les participants. 		<u>Ou</u>
	 Appréhender les notions de base de la comptabilité publique et des finances locales Connaître les différentes étapes de l'élaboration des documents budgétaires Connaître le contenu des documents budgétaires 	4 Heures	Dans votre commune à une autre date
	 Connaître le contenu des documents budgetaires Identifier les contrôles opérés sur les budgets locaux Contenu du stage L'architecture du budget : notions de base Définition 	18h - 22h	(Commune de – 1000 à 2000 habitants :
	Nomenclature Instruction comptable		8 élus minimum)
	 Sections d'investissement et de fonctionnement Chapitre-article Opérations d'ordre et opérations réelles 		(Commune de 2000 à 20000 habitants:
	La maquette budgétaire : • Les informations générales • L'équilibre financier • La balance générale • La présentation croisée • Les annexes • La notion de consolidation		6 élus minimum)
	L'analyse du budget : • L'analyse d'équilibre • Les chiffres « clé » (la dette - le prélèvement - les provisions)		
	L'analyse des recettes Les priorités municipales traduites par le budget Les limites de l'analyse budgétaire (prévisions et annualité).		

LA MODERNISATION COMPTABLE DANS LE SECTEUR PUBLIC LOCAL: Le cadre budgétaire pour 2024 (IMPORTANT) Porté par les dispositions de l'article 110 de la loi NOTRe du 7 août 2015 portant expérimentation de la certification des comptes locaux, le secteur public local s'inscrit, depuis quelques années, dans un vaste mouvement de modernisation comptable. Ce mouvement porte, tout à la fois, sur l'élaboration d'un référentiel comptable et des états financiers associés rénovés (bilen, compte de résultat, annexe), sur une réforme des conditions de présentation des comptes aux assemblées délibérantes et sur de nouveaux dispositifs d'appréciation de la sincériré des comptes. Ces dispositifs, fortement articulés, ont pour objectif commun l'amélioration de la qualité des comptes des collectivités locales, et, au-delà, de l'information financiere des ciloyens. Objectifs: 1 Les enjeux et principales caractéristiques du référentiel budgétaire et comptable M57 Programme: 1 Un cadre comptable rénové : l'harmonisation des instructions budgétaires et comptables et la généralisation du référentiel M57 au 1 er jamvier 2024 A terme, un seul réferentiel pour l'ensemble des collectivités territoriales Un réferentel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables La nécessaire prise en compte des caractéristiques des collectivités locales de « petite taille » Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1 et jamvier 2024 Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local Une trajectoire pluriannuelle de Progrès		Lieu	Durée	Théme	Date
PUBLIC LOCAL: Le cadre budgétaire pour 2024 (IMPORTANT) Porté par les dispositions de l'article 110 de la loi NOTRe du 7 août 2015 portant expérimentation de la certification des comptes locaux, le secteur public local s'inscrit, depuis quelques années, dans un vaste mouvement de modernisation comptable. Ce mouvement porte, tout à la fois, sur l'élaboration d'un référentiel comptable et des états financiers associés rénovés (bilan, compte de résultat, annexe), sur une réforme des conditions de présentation des comptes aux assemblées délibérantes et sur de nouveaux dispositifs d'appréciation de la sincérité des comptes. Ces dispositifs, fortement articulés, ont pour objectif commun l'amelioration de la qualité des comptes des collectivités locales, et, au-delà, de l'information financière des citoyens. Objectifs :		Lieu	Duree		
(IMPORTANT) Porté par les dispositions de l'article 110 de la loi NOTRe du 7 août 2015 portant expérimentation de la certification des comptes locaux, le secteur public local s'inscrit, depuis quelques années, dans un vaste mouvement de modernisation comptable. Ce mouvement porte, tout à la fois, sur l'élaboration d'un référentiel comptable et des états financiers associés rénovés (bilan, compte de résultat, annexe), sur une réforme des conditions de présentation des comptes aux assemblées délibérantes et sur de nouveaux dispositifs d'appréciation de la sincérité des comptes. Ces dispositifs, fortement articulés, ont pour objectif commun l'amélioration de la qualité des comptes des collectivités locales, et, au-delà, de l'information financière des citoyens. Objectifs: Les enjeux et principales caractéristiques du référentiel budgétaire et comptable M57 Les conditions de préparation et de bascule au référentiel budgétaire et comptable M57 Programme: Un cadre comptable rénové : l'harmonisation des instructions budgétaires et comptables et la généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 A terme, un seul référentiel pour l'ensemble des collectivités territoriales Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables La nécessaire prise en compte des caractéristiques des collectivités locales de « petite taille » Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales de « petite taille » Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales de vide des lougement du compte financier unique Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux Le lancement d'un compte financier unique Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux Le lancement d'un compte financier u					25/01
Porté par les dispositions de l'article 110 de la loi NOTRe du 7 août 2015 portant expérimentation de la certification des comptes locaux, le secteur public local s'inscrit, depuis quelques années, dans un vaste mouvement de modernisation comptable. Ce mouvement porte, tout à la fois, sur l'élaboration d'un référentiel comptable et des états financiers associés rénovés (bilan, compte de résultat, annex), sur une réforme des conditions de présentation des comptes aux assemblées délibérantes et sur de nouveaux dispositifs, fortement articulés, ont pour objectif commun l'amélioration de la qualité des comptes des collectivités locales, et, au-delà, de l'information financière des citoyens. Objectifs: 1 Les enjeux et principales caractéristiques du référentiel budgétaire et comptable M57 2 Les conditions de préparation et de bascule au référentiel budgétaire et comptable M57 Programme: 1 Un cadre comptable rénové : l'harmonisation des instructions budgétaires et comptables et la généralisation du référentiel M57 in ter janvier 2024 A terme, un seul référentiel pour l'ensemble des collectivités territoriales Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables La nécessaire prise en compte des caractéristiques des collectivités locales de ve petite taille » Des états financiers M57 rénovés (bilan; compte de résultat) et novateurs (annexe) Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales de se petite taille » Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux Un con				PUBLIC LOCAL : Le cadre budgetaire pour 2024	
Porté par les dispositions de l'article 110 de la loi NOTRe du 7 août 2015 portant expérimentation de la certification des comptes locaux, le secteur public local s'inscrit, depuis quelques années, dans un vaste mouvement de modernisation comptable. Ce mouvement porte, tout à la fois, sur l'élaboration d'un référentiel comptable et des états financiers associés rénovés (bilan, compte de résultat, annex), sur une réforme des conditions de présentation des comptes aux assemblées délibérantes et sur de nouveaux dispositifs, fortement articulés, ont pour objectif commun l'amélioration de la qualité des comptes des collectivités locales, et, au-delà, de l'information financière des citoyens. Objectifs: 1 Les enjeux et principales caractéristiques du référentiel budgétaire et comptable M57 2 Les conditions de préparation et de bascule au référentiel budgétaire et comptable M57 Programme: 1 Un cadre comptable rénové : l'harmonisation des instructions budgétaires et comptables et la généralisation du référentiel M57 in ter janvier 2024 A terme, un seul référentiel pour l'ensemble des collectivités territoriales Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables La nécessaire prise en compte des caractéristiques des collectivités locales de ve petite taille » Des états financiers M57 rénovés (bilan; compte de résultat) et novateurs (annexe) Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales de se petite taille » Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux Un con				(IMPORTANT)	
acûit 2015 portant expérimentation de la certification des comptes locaux, le secteur public local s'inscrit, depuis quelques années, dans un vaste mouvement de modernisation comptable. Ce mouvement porte, tout à la fois, sur l'élaboration d'un référentiel comptable et des états financiers associés rénovés (bilan, compte de résultat, annexe), sur une réforme des conditions de présentation des comptes aux assemblées délibérantes et sur de nouveaux dispositifs d'appréciation de la sincérité des comptes. Ces dispositifs, fortement articulés, ont pour objectif commun l'amélioration de la qualité des comptes des collectivités locales, et, au-delà, de l'information financière des citoyens. Objectifs: 1				(IIIII Sittratt)	
comptes locaux, le secteur public local s'inscrit, depuis quelques années, dans un vaste mouvement de modernisation comptable. Ce mouvement porte, tout à la fois, sur l'élaboration d'un référentiel comptable et des états financiers associés rénovés (bilan, compte de résultat, annexe), sur une réforme des conditions de présentation des comptes aux assemblées délibérantes et sur de nouveaux dispositifs d'appréciation de la sincérité des comptes. Ces dispositifs, fortement articulés, ont pour objectif commun l'amélioration de la qualité des comptes des collectivités locales, et, au-delà, de l'information financière des citoyens. Objectifs: 1 Les enjeux et principales caractéristiques du référentiel budgétaire et comptable M57 Programme: 1 Un cadre comptable M57 Programme: 1 Un cadre comptable rénové : l'harmonisation des instructions budgétaires et comptables et la généralisation du référentiel pour l'ensemble des collectivités territoriales 1 Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables 1 Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables 2 La nécessaire prise en compte des caractéristiques des collectivités locales de « petite taille » 2 Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) 2 Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local Une trajectoire pluriannuelle de Progrès				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
quelques années, dans un vaste mouvement de modernisation comptable. Ce mouvement porte, tout à la fois, sur l'élaboration d'un référentiel comptable et des états financiers associés rénovés (bilan, compte de résultat, annexe), sur une réforme des conditions de présentation des comptes aux assemblées délibérantes et sur de nouveaux dispositifs d'appréciation de la sincérité des comptes. Ces dispositifs d'appréciation de la sincérité des comptes. Ces dispositifs, fortement articulés, ont pour objectif commun l'amélioration de la qualité des comptes des collectivités locales, et, au-delà, de l'information financière des citoyens. Objectifs: • Les enjeux et principales caractéristiques du référentiel budgétaire et comptable M57 • Les conditions de préparation et de bascule au référentiel budgétaire et comptable M57 Programme: • Un cadre comptable rénové : l'harmonisation des instructions budgétaires et comptables et la généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 • À terme, un seul référentiel pour l'ensemble des collectivités territoriales • Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables • La nécessaire prise en compte des caractéristiques des collectivités locales de « petite taille » • Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) • Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 • Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique • Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux • Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental • Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local • Une trajectoire pluriannuelle de Progrès		. =		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
comptable. Ce mouvement porte, tout à la fois, sur l'élaboration d'un référentiel comptable et des états financiers associés rénovés (bilan, compte de résultat, annexe), sur une réforme des conditions de présentation des comptes aux assemblées délibérantes et sur de nouveaux dispositifs d'appréciation de la sincérité des comptes. Ces dispositifs, fortement articulés, ont pour objectif commun l'amélioration de la qualité des comptes des collectivités locales, et, au-delà, de l'information financière des citoyens. Objectifs: • Les enjeux et principales caractéristiques du référentiel budgétaire et comptable M57 • Les conditions de préparation et de bascule au référentiel budgétaire et comptable M57 Programme: • Un cadre comptable rénové : l'harmonisation des instructions budgétaires et comptables et la généralisation du référentiel M57 au ter janvier 2024 • À terme, un seul référentiel pour l'ensemble des collectivités territoriales • Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables • La nécessaire prise en compte des caractéristiques des collectivités locales de « petite taille » • Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résulta) et novateurs (annexe) • Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 • Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique • Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux • Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental • Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local	5	LENS		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
d'un référentiel comptable et des états financiers associés rénovés (bilan, compte de résultat, annexe), sur une réforme des conditions de présentation des comptes aux assemblées délibérantes et sur de nouveaux dispositifs d'appréciation de la sincérité des comptes. Ces dispositifs, fortement articulés, ont pour objectif commun l'amélioration de la qualité des comptes des collectivités locales, et, au-delà, de l'information financière des citoyens. Objectifs: • Les enjeux et principales caractéristiques du référentiel budgétaire et comptable M57 • Les conditions de préparation et de bascule au référentiel budgétaire et comptable M57 Programme: • Un cadre comptable rénové: l'harmonisation des instructions budgétaires et comptables et la généralisation du référentiel pour l'ensemble des collectivités territoriales • Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables • La nécessaire prise en compte des caractéristiques des collectivités locales de « petite taille » • Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) • Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 • Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique • Un constat partagé: la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux • Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental • Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local • Une trajectoire pluriannuelle de Progrès	e F.	48 rue			
rénovés (bilan, compte de résultat, annexe), sur une réforme des conditions de présentation des comptes aux assemblées délibérantes et sur de nouveaux dispositifs d'appréciation de la sincérité des comptes. Ces dispositifs, fortement articulés, ont pour objectif commun l'amélioration de la qualité des comptes des collectivités locales, et, au-delà, de l'information financière des citoyens. Objectifs: • Les enjeux et principales caractéristiques du référentiel budgétaire et comptable M57 • Les conditions de préparation et de bascule au référentiel budgétaire et comptable M57 Programme: • Un cadre comptable rénové : l'harmonisation des instructions budgétaire et comptables et la généralisation du référentiel M57 au 1er ianvier 2024 • A terme, un seul référentiel pour l'ensemble des collectivités locales de « petite taille » • Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables • La nécessaire prise en compte des caractéristiques des collectivités locales de « petite taille » • Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) • Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 • Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique • Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux • Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental • Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local • Une trajectoire pluriannuelle de Progrès	nier	Gauthi			
délibérantes et sur de nouveaux dispositifs d'appréciation de la sincérité des comptes. Ces dispositifs, fortement articulés, ont pour objectif commun l'amélioration de la qualité des comptes des collectivités locales, et, au-delà, de l'information financière des citoyens. Objectifs: • Les enjeux et principales caractéristiques du référentiel budgétaire et comptable M57 • Les conditions de préparation et de bascule au référentiel budgétaire et comptable M57 Programme: • Un cadre comptable rénové : l'harmonisation des instructions budgétaires et comptables et la généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 ✓ À terme, un seul réferentiel pour l'ensemble des collectivités territoriales ✓ Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables ✓ La nécessaire prise en compte des caractéristiques des collectivités locales de « petite taille » ✓ Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) ✓ Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 • Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique ✓ Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux ✓ Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental ✓ Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local ✓ Une trajectoire pluriannuelle de Progrès				· ·	
sincérité des comptes. Ces dispositifs, fortement articulés, ont pour objectif commun l'amélioration de la qualité des comptes des collectivités locales, et, au-delà, de l'information financière des citoyens. Objectifs: Les enjeux et principales caractéristiques du référentiel budgétaire et comptable M57 Les conditions de préparation et de bascule au référentiel budgétaire et comptable M57 Programme: Un cadre comptable rénové: l'harmonisation des instructions budgétaires et comptables et la généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 À a terme, un seul référentiel pour l'ensemble des collectivités territoriales Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables La nécessaire prise en compte des caractéristiques des collectivités locales de « petite taille » Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique Un constat partagé: la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local Une trajectoire pluriannuelle de Progrès					
Sincerite des comptes des collectivités locales, et, au-delà, de l'information financière des citoyens. Objectifs: Les enjeux et principales caractéristiques du référentiel budgétaire et comptable M57 Les conditions de préparation et de bascule au référentiel budgétaire et comptable M57 Programme: **Un cadre comptable rénové : l'harmonisation des instructions budgétaires et comptables et la généralisation du référentiel pour l'ensemble des collectivités territoriales **Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables **Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables **Un référentiel M57 répovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) **Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) **Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique **Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux **Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental **Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local **Une trajectoire pluriannuelle de Progrès		Ou			
des collectivités locales, et, au-delà, de l'information financière des citoyens. Objectifs: Les enjeux et principales caractéristiques du référentiel budgétaire et comptable M57 Les conditions de préparation et de bascule au référentiel budgétaire et comptable M57 Programme: Un cadre comptable rénové: l'harmonisation des instructions budgétaires et comptables et la généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 A terme, un seul référentiel pour l'ensemble des collectivités territoriales Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables La nécessaire prise en compte des caractéristiques des collectivités locales de « petite taille » Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique Un constat partagé: la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local Une trajectoire pluriannuelle de Progrès		<u>0u</u>		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Dans voicommune autre di					
Objectifs: Les enjeux et principales caractéristiques du référentiel budgétaire et comptable M57 Les conditions de préparation et de bascule au référentiel budgétaire et comptable M57 Programme: Un cadre comptable rénové: l'harmonisation des instructions budgétaires et comptables et la généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 À terme, un seul réferentiel pour l'ensemble des collectivités territoriales Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables La nécessaire prise en compte des caractéristiques des collectivités locales de « petite taille » Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 Des états financiers M57 incovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) Le conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 Des états financiers M57 incovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) Le conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 Des états financiers M57 incovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) Le conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) Le la préferme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local Une trajectoire pluriannuelle de Progrès		5	/ Houres		
Les enjeux et principales caractéristiques du référentiel budgétaire et comptable M57 Les conditions de préparation et de bascule au référentiel budgétaire et comptable M57 Programme: Un cadre comptable rénové : l'harmonisation des instructions budgétaires et comptables et la généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 À terme, un seul référentiel pour l'ensemble des collectivités territoriales Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables La nécessaire prise en compte des caractéristiques des collectivités locales de « petite taille » Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local Une trajectoire pluriannuelle de Progrès			4 neures	des dioyens.	
Les enjeux et principales caractéristiques du référentiel budgétaire et comptable M57 Les conditions de préparation et de bascule au référentiel budgétaire et comptable M57 Programme: Un cadre comptable rénové : l'harmonisation des instructions budgétaires et comptables et la généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 À terme, un seul référentiel pour l'ensemble des collectivités territoriales Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables La nécessaire prise en compte des caractéristiques des collectivités locales de « petite taille » Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique Une reforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales locaux Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local Une trajectoire pluriannuelle de Progrès				Objectifs:	
budgétaire et comptable M57 • Les conditions de préparation et de bascule au référentiel budgétaire et comptable M57 Programme: • Un cadre comptable rénové : l'harmonisation des instructions budgétaires et comptables et la généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 • À terme, un seul référentiel pour l'ensemble des collectivités territoriales • Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables • La nécessaire prise en compte des caractéristiques des collectivités locales de « petite taille » • Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) • Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 • Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique • Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux • Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental • Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local • Une trajectoire pluriannuelle de Progrès	late	autre da		Les enieux et principales caractéristiques du référentiel	
Les conditions de préparation et de bascule au référentiel budgétaire et comptable M57 Programme: Un cadre comptable rénové : l'harmonisation des instructions budgétaires et comptables et la généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 À terme, un seul référentiel pour l'ensemble des collectivités territoriales Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables La nécessaire prise en compte des caractéristiques des collectivités locales de « petite taille » Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique Un consta partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local Une trajectoire pluriannuelle de Progrès	ne de -	(Commune			
Programme: • Un cadre comptable rénové : l'harmonisation des instructions budgétaires et comptables et la généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 • À terme, un seul référentiel pour l'ensemble des collectivités territoriales • Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables • La nécessaire prise en compte des caractéristiques des collectivités locales de « petite taille » • Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) • Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 • Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique • Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux • Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental • Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local • Une trajectoire pluriannuelle de Progrès		1000 à 2	18h - 22h	· ·	
• Un cadre comptable rénové : l'harmonisation des instructions budgétaires et comptables et la généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 • À terme, un seul référentiel pour l'ensemble des collectivités territoriales • Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables • La nécessaire prise en compte des caractéristiques des collectivités locales de « petite taille » • Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) • Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 • Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique • Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux • Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental • Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local • Une trajectoire pluriannuelle de Progrès	nts :	habitan	1011 - 2211	référentiel budgétaire et comptable M57	
Un cadre comptable rénové : l'harmonisation des instructions budgétaires et comptables et la généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 À terme, un seul référentiel pour l'ensemble des collectivités territoriales Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables La nécessaire prise en compte des caractéristiques des collectivités locales de « petite taille » Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local Une trajectoire pluriannuelle de Progrès				Programme:	
instructions budgétaires et comptables et la généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 A terme, un seul référentiel pour l'ensemble des collectivités territoriales Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables La nécessaire prise en compte des caractéristiques des collectivités locales de « petite taille » Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 • Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local Une trajectoire pluriannuelle de Progrès				 Un cadre comptable rénové : l'harmonisation des 	100
généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 ✓ À terme, un seul référentiel pour l'ensemble des collectivités territoriales 2000 à 20000 habités ✓ Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables 20000 habités ✓ La nécessaire prise en compte des caractéristiques des collectivités locales de « petite taille » 6 élus minités ✓ Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 • Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux ✓ Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local ✓ Une trajectoire pluriannuelle de Progrès	um)	minimu		The state of the s	
A terme, un seul référentiel pour l'ensemble des collectivités territoriales Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables La nécessaire prise en compte des caractéristiques des collectivités locales de « petite taille » Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 • Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local Une trajectoire pluriannuelle de Progrès	e de	(Commune		The state of the s	1
collectivités territoriales ✓ Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables ✓ La nécessaire prise en compte des caractéristiques des collectivités locales de « petite taille » ✓ Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) ✓ Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 • Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique ✓ Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux ✓ Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental ✓ Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local ✓ Une trajectoire pluriannuelle de Progrès		•		À terme, un seul référentiel pour l'ensemble des	
 ✓ Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables ✓ La nécessaire prise en compte des caractéristiques des collectivités locales de « petite taille » ✓ Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) ✓ Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 • Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique ✓ Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux ✓ Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental ✓ Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local ✓ Une trajectoire pluriannuelle de Progrès 	oitants				43/
 ✓ La nécessaire prise en compte des caractéristiques des collectivités locales de « petite taille » ✓ Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) ✓ Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 • <u>Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique</u> ✓ Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux ✓ Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental ✓ Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local ✓ Une trajectoire pluriannuelle de Progrès 	nimum	6 élus mini			
des collectivités locales de « petite taille » ✓ Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) ✓ Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 • <u>Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique</u> ✓ Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux ✓ Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental ✓ Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local ✓ Une trajectoire pluriannuelle de Progrès				·	
 ✓ Des états financiers M57 rénovés (bilan; compte de résultat) et novateurs (annexe) ✓ Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 • Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique ✓ Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux ✓ Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental ✓ Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local ✓ Une trajectoire pluriannuelle de Progrès 				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
 ✓ Les conditions de généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024 • <u>Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique</u> ✓ Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux ✓ Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental ✓ Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local ✓ Une trajectoire pluriannuelle de Progrès 				·	
■ Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique ✓ Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux ✓ Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental ✓ Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local ✓ Une trajectoire pluriannuelle de Progrès					
 Une réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique ✓ Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux ✓ Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental ✓ Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local ✓ Une trajectoire pluriannuelle de Progrès 				-	
comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique ✓ Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux ✓ Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental ✓ Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local ✓ Une trajectoire pluriannuelle de Progrès				au 1er janvier 2024	
comptes des collectivités locales autour du déploiement du compte financier unique ✓ Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux ✓ Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental ✓ Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local ✓ Une trajectoire pluriannuelle de Progrès				 Una ráforma da la production et da la prásantation des 	
déploiement du compte financier unique ✓ Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux ✓ Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental ✓ Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local ✓ Une trajectoire pluriannuelle de Progrès					
 ✓ Un constat partagé : la nécessité de simplifier la présentation actuelle des comptes locaux ✓ Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental ✓ Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local ✓ Une trajectoire pluriannuelle de Progrès 					
 ✓ Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental ✓ Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local ✓ Une trajectoire pluriannuelle de Progrès 					
expérimental ✓ Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local ✓ Une trajectoire pluriannuelle de Progrès					
 ✓ Objectifs du CFU expérimental dans le secteur public local ✓ Une trajectoire pluriannuelle de Progrès 					
public local ✓ Une trajectoire pluriannuelle de Progrès				·	
✓ Une trajectoire pluriannuelle de Progrès				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
				·	
				 De nouveaux dispositifs de fiabilisation des comptes 	
autour de la certification des comptes locaux					
✓ La certification des comptes locaux, objectif majeur					
en termes de qualité des comptes				·	
✓ L'émergence de « dispositifs alternatifs », pour une approche adaptée à l'hétérogénéité des					
collectivités locales				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
SOMESTIVICS ISSUIDS				CONCONTROS IOCUICO	

Date	Théme	Durée	Lieu
07/02	COMPRENDRE LE BUDGET COMMUNAL		
	Le budget constitue la traduction financière des engagements pris par la collectivité dans les domaines de compétences qui sont les siens. Le budget est un outil au service de missions d'intérêt général, au service d'un projet politique. Lire et interpréter un budget suppose au préalable de connaître quelques généralités notamment la répartition des rôles entre l'exécutif, l'assemblée délibérante, le comptable du trésor et les services du contrôle de légalité. Une première approche simple pour mieux comprendre pourquoi élaborer un budget, les équilibres à respecter entre recettes et dépenses, les rythmes budgétaires sur une année, l'évaluation des risques à travers les critères d'alerte. Cette formation est adaptée à tous les élus, elle est alimentée par les échanges autour des connaissances et expériences à la fois de l'intervenant et des élus présents.		LENS 48 rue F. Gauthier Ou
	Objectifs: Lire et comprendre un budget Echanges des pratiques et cas concrets rencontrés par les participants. Appréhender les notions de base de la comptabilité publique et des finances locales Connaître les différentes étapes de l'élaboration des documents budgétaires Connaître le contenu des documents budgétaires Identifier les contrôles opérés sur les budgets locaux Contenu du stage L'architecture du budget : notions de base Définition Nomenclature Instruction comptable Sections d'investissement et de fonctionnement Chapitre-article Opérations d'ordre et opérations réelles La maquette budgétaire : Les informations générales L'équilibre financier La balance générale La présentation croisée Les annexes La notion de consolidation L'analyse du budget : L'analyse d'équilibre Les chiffres « clé » (la dette - le prélèvement - les provisions) L'analyse des recettes Les priorités municipales traduites par le budget Les limites de l'analyse budgétaire (prévisions et annualité).	4 Heures 18h - 22h	Dans votre commune à une autre date (Commune de – 1000 à 2000 habitants : 8 élus minimum) (Commune de 2000 à 20000 habitants: 6 élus minimum)





Date	Théme	Durée	Lieu
08/02	LA COMMUNE ET LA LAÏCITÉ		
	Objectifs pédagogiques		LENS
	 Examiner la portée du principe de laïcité sur la gestion par les collectivités territoriales des activités d'intérêt général. 		48 rue F. Gauthier
	 Maîtriser les règles juridiques et pratiques du principe de laïcité à appliquer dans la gestion de sa collectivité. <u>Programme</u> 	4 Heures	<u>Ou</u>
	 Evolution des rapports entre l'église et l'Etat Les obligations Exercice de la laïcité ✓ Laïcité et école 	18h - 22h	Dans votre commune à une autre date
	 ✓ Laïcité et subventions publiques ✓ Laïcité et inhumation ✓ Laïcité et organisation des collectivités territoriales 		(Commune de – 1000 à 2000 habitants :
	Moyens pédagogiques		8 élus minimum)
	✓ Support pédagogique✓ Etudes de cas		(Commune de 2000 à 20000 habitants: 6 élus minimum)
13/02	LE MANAGEMENT DE PROJETS		,
	Visant à gérer le changement dans les entreprises et les organisations pour accroître l'efficacité, le management par projet modifie profondément la gestion du travail, les rôles et les relations des agents devenus des acteurs. C'est un mode de gestion exigeant qui demande à être pensé et accompagné. Tout management articule une fonction d'organisation (diviser et coordonner l'activité) et une fonction d'instrumentation (piloter et évaluer). En mode projet, ces deux fonctions peuvent s'analyser de deux points de vue : celui du projet lui-même, qu'il y ait un (mono)projet ou plusieurs (multi)projets à gérer, ou bien de l'extérieur du projet, qu'il s'agisse de l'organisation en charge du projet ou, plus largement, d'un point de vue sociétal. Au-delà de l'organisation, le projet devient, dans la		LENS 48 rue F. Gauthier <u>Ou</u>
	société, une figure de l'anticipation, de la transversalité et de la rationalisation de l'action collective. <u>Objectifs</u> : -Etre en capacité de gérer un projet de l'origine à son échéanceFaire de l'élu le pilote de projets ;	4 Heures	Dans votre commune à une autre date
	Contenu du stage : -Tout projet est soumis simultanément à trois types de contraintes : le temps, les spécifications techniques et les ressources. Le cahier des charges est le document qui spécifie ces contraintes au début	18h - 22h	(Commune de – 1000 à 2000 habitants :
	du projetLe projet peut être un mode très efficace de l'action collective, mais suppose des moyens, des ressources, des compétences, des outils,		8 élus minimum)
	une reconnaissance. Le mode incantatoire qui se contente d'invoquer le management de projet ne suffit pas à gérer les organisations qui changent et qui entreprennent. C'est le travail des acteurs compétents, et non la contrainte du seul management d'en		(Commune de 2000 à 20000 habitants:
	haut qui réalise l'activité projet. -Les spécificités et les enjeux d'un projet ; L'organisation du projet, le rôle des acteurs ; -Le système d'information du projet ; -Le management de l'équipe projet ; -L'analyse et la planification du projet ;		6 élus minimum)

-Le plan d'actions.

LENS
8 rue F.
authier
<u>Ou</u>
ins votre
nune à une
itre date
nmune de –
00 à 2000
bitants :
8 élus
inimum)
mune de
à Obabitanta
0 habitants s minimum
3 IIIIIIIIIIIIIIII

Date	Théme	Durée	Lieu
20/02	L'ANALYSE DES CAPACITÉS FINANCIERES D'UNE		
,	COMMUNE		
	L'objectif de l'analyse financière est d'apporter un éclairage sur la réalité d'une situation à partir de données chiffrées. L'analyse est réalisée à partir d'informations concernant le passé de la commune. Toutefois, elle doit apporter un éclairage sur son avenir en décelant des déséquilibres actuels pouvant conduire à de grosses difficultés futures. Si l'analyse repose sur des données chiffrées (compte administratif), toute étude doit être replacée dans le contexte de l'organisation : • Etape de la vie de l'organisation (phase de gestion, phase de développement, phase d'exploitation d'investissements réalisés). • Environnement économique : L'analyse financière est un outil pour toutes les parties prenantes de l'organisation. Elle leur permet d'obtenir un éclairage sur leur vision de l'organisation et donc facilite leur prise de décision respective		LENS 48 rue F. Gauthier Ou
	Objectifs: Situer la collectivité dans son environnement financier et évaluer sa situation financière afin de dégager des marges de manœuvre; Connaître les méthodes d'analyse rétrospective et prospective; Mesurer les marges de manœuvre en termes d'endettement, de fiscalité et d'effort d'équipement. Programme: Réaliser et interpréter une analyse financière rétrospective; Repérer les marges de manœuvre financières et budgétaires de la commune; Etablir un diagnostic financier; Mettre en place une grille d'information pratique sur le diagnostic financier. Analyse prospective: moyens et finalités d'une analyse financière prospective Elaborer un programme pluriannuel d'investissement (PPI) outil permettant tout en se fixant des objectifs, de prévoir les moyens pour les concrétiser sur une durée donnée Maîtriser la pression fiscale, anticiper le recours à l'emprunt et le poids de la fiscalité locale. Présentation d'un cas pratique d'une analyse financière rétrospective et prospective (la situation réelle d'une commune peut être analysée sur la	4 Heures 18h - 22h	Dans votre commune à une autre date (Commune de – 1000 à 2000 habitants : 8 élus minimum) (Commune de 2000 à 20000 habitants: 6 élus minimum)
24 /22	base des comptes administratifs des 3 années qui précédent		
21/02	BIEN EXPLOITER LES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTIONS Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il compare, à cette fin : - d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget ; - d'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire. Les collectivités locales adoptent différents budgets prévisionnels au cours d'une année : budget primitif et décisions modificatives. Au terme de l'exercice, l'exécution réelle des dépenses et des recettes est retracée dans deux documents distincts : le compte administratif et le compte de gestion. Il est important de connaître le contenu de ces deux documents afin d'appréhender les éléments qui les différencient et ainsi savoir comment les exploiter utilement dans le cadre de votre gestion Objectifs: • Connaître les principaux éléments du compte administratif • Appréhender les principaux éléments du compte de gestion Contenu du stage: • Etablir le compte administratif • Le présenter matériellement • Apprécier les réalisations • Contrôler les budgets locaux • Les étapes de la préparation du compte administratif (rôle de l'ordonnateur et du comptable) • Lectures des documents comptables • La décision d'affectation des résultats • La définition de la politique budgétaire	4 Heures 18h - 22h	LENS 48 rue F. Gauthier Ou Dans votre commune à une autre date (Commune de – 1000 à 2000 habitants: 8 élus minimum) (Commune de 2000 à 20000 habitants: 6 élus minimum)

Date	Théme	Durée	Lieu
22/02	STATUT ET RESPONSABILITÉ DES ÉLUS		LENS
	OBJECTIF: Bien démarrer son mandat en se familiarisant avec les notions fondamentales de la gestion et l'administration d'une collectivité locale		48 rue F. Gauthier
	Contenu du stage: Stage organisé en intra (pour les élus d'une même collectivité) pouvant également être proposé aux collectivités qui souhaitent former les membres de leur conseil municipal aux fondamentaux du mandat. Ce stage comprend notamment une sensibilisation au budget, au fonctionnement du conseil municipal, aux pouvoirs de police, aux responsabilités des élus. Le contenu peut néanmoins être ajusté pour offrir aux élus qui le souhaiteraient une prestation personnalisée.	4 Heures 18h - 22h	Ou Dans votre commune à une autre date (Commune de – 1000 à 2000 habitants :
	Programme: Statut de l'élu local et fonctionnement du conseil municipal; Mandat (s) et activité professionnelle; Conditions financières et fiscales de l'exercice du mandat; Préparation et déroulement du conseil municipal; Règlement intérieur; Comptes rendus des débats et des décisions; Commissions municipales et conseils consultatifs		8 élus minimum) (Commune de 2000 à 20000 habitants: 6 élus minimum)
12/03	MARCHÉS PUBLICS : Mode d'emploi		LENS
	Objectifs: Appréhender les principaux enjeux de l'achat public, les règles et les responsabilités qui s'imposent à l'élu en charge des marchés. Pouvoir discuter avec ses agents et comprendre	4 Heures	48 rue F. Gauthier Ou Dans votre commune à une autre date
	l'outil d'interventionnisme économique qu'est le code des Marchés publics. Programme: Le contexte L'achat public : un acte politique Des règles procédurales en constante évolution	18h - 22h	(Commune de – 1000 à 2000 habitants : 8 élus minimum) (Commune de 2000 à
	Les apports jurisprudentiels récents		20000 habitants: 6 élus minimum)





09. 88.77.43.84



: formation.elus5962@nordnet.fr

Date	Théme	Durée	Lieu
13/03	COMPRENDRE LE BUDGET COMMUNAL		
	COMPRENDRE LE BUDGET COMMUNAL Le budget constitue la traduction financière des engagements pris par la collectivité dans les domaines de compétences qui sont les siens. Le budget est un outil au service de missions d'intérêt général, au service d'un projet politique. Lire et interpréter un budget suppose au préalable de connaître quelques généralités notamment la répartition des rôles entre l'exécutif, l'assemblée délibérante, le comptable du trésor et les services du contrôle de légalité. Une première approche simple pour mieux comprendre pourquoi élaborer un budget, les équilibres à respecter entre recettes et dépenses, les rythmes budgétaires sur une année, l'évaluation des risques à travers les critères d'alerte. Cette formation est adaptée à tous les élus, elle est alimentée par les échanges autour des connaissances et expériences à la fois de l'intervenant et des élus présents. Objectifs: Cire et comprendre un budget Echanges des pratiques et cas concrets rencontrés par les participants. Appréhender les notions de base de la comptabilité publique et des finances locales Connaître les différentes étapes de l'élaboration des documents budgétaires Connaître le contrôles opérés sur les budgets locaux Contenu du stage L'architecture du budget : notions de base Définition Nomenclature Instruction comptable Sections d'investissement et de fonctionnement Chapitre-article Opérations d'ordre et opérations réelles La maquette budgétaire : Les informations générales L'équilibre financier La balance générale La présentation croisée	4 Heures 18h - 22h	LENS 48 rue F. Gauthier Ou Dans votre commune à une autre date (Commune de – 1000 à 2000 habitants: 8 élus minimum) (Commune de 2000 à 20000 habitants: 6 élus minimum)
	 Les annexes La notion de consolidation L'analyse du budget : L'analyse d'équilibre Les chiffres « clé » (la dette - le prélèvement - les provisions) L'analyse des recettes Les priorités municipales traduites par le budget Les limites de l'analyse budgétaire (prévisions et annualité). 		





Théme	Durée	Lieu
BIEN EXPLOITER LES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE		
GESTIONS		
Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il compare, à cette fin : - d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget ; - d'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire. Les collectivités locales adoptent différents budgets prévisionnels au cours d'une année : budget primitif et décisions modificatives. Au terme de l'avercise		LENS 48 rue F. Gauthier
l'exécution réelle des dépenses et des recettes est retracée dans deux documents distincts : le compte administratif et le compte de gestion. Il est important de connaître le contenu de ces deux documents afin d'appréhender les éléments qui les différencient et ainsi savoir comment les exploiter utilement dans le cadre de votre gestion Objectifs: Connaître les principaux éléments du compte administratif Appréhender les principaux éléments du compte de gestion Contenu du stage: Etablir le compte administratif Le présenter matériellement Apprécier les réalisations Contrôler les budgets locaux Les étapes de la préparation du compte administratif (rôle de l'ordonnateur et du comptable) Lectures des documents comptables La décision d'affectation des résultats La définition de la politique budgétaire	4 Heures 18h - 22h	Dans votre commune à une autre date (Commune de – 1000 à 2000 habitants : 8 élus minimum) (Commune de 2000 à 20000 habitants: 6 élus minimum)
L'ANALYSE DES CAPACITÉS FINANCIERES D'UNE		o elas illillillillilli
		LENS
L'objectif de l'analyse financière est d'apporter un éclairage sur la réalité d'une situation à partir de données chiffrées. L'analyse est réalisée à partir d'informations concernant le passé de la commune. Toutefois, elle doit apporter un éclairage sur son avenir en décelant des déséquilibres actuels pouvant conduire à de grosses difficultés futures. Si l'analyse repose sur des données chiffrées (compte administratif), toute étude doit être replacée dans le contexte de l'organisation : • Etape de la vie de l'organisation (phase de gestion, phase de développement, phase d'exploitation d'investissements réalisés). • Environnement économique : L'analyse financière est un outil pour toutes les parties prenantes de l'organisation. Elle leur permet d'obtenir un éclairage sur leur vision de l'organisation et donc facilite leur prise de décision respective Objectifs: • Situer la collectivité dans son environnement financier et évaluer sa situation financière afin de dégager des marges de manœuvre; • Connaître les méthodes d'analyse rétrospective et prospective; • Mesurer les marges de manœuvre en termes d'endettement, de fiscalité et d'effort d'équipement. Programme: • Réaliser et interpréter une analyse financière rétrospective; • Repérer les marges de manœuvre financières et budgétaires de la commune; • Etablir un diagnostic financier; • Mettre en place une grille d'information pratique sur le diagnostic financier. • Analyse prospective : moyens et finalités d'une analyse financière prospective • Elaborer un programme pluriannuel d'investissement (PPI) outil permettant tout en se fixant des objectifs, de prévoir les moyens pour les concrétiser sur une durée donnée	4 Heures 18h - 22h	48 rue F. Gauthier Ou Dans votre commune à une autre date (Commune de – 1000 à 2000 habitants : 8 élus minimum) (Commune de 2000 à 20000 habitants: 6 élus minimum)
	BIEN EXPLOITER LES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTIONS Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il compare, à cette fin : - d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget ; - d'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire. Les collectivités locales adoptent dilférents budgets prévisionnels au cours d'une année : budget primitif et décisions modificatives. Au terme de l'exercice, l'exécution réelle des dépenses et des recettes est retracée dans deux documents distincts : le compte administratif et le compte de gestion. Il est important de connaître le contenu de ces deux documents afin d'appréhender les éléments qui les différencient et ainsi savoir comment les exploiter utilement dans le cadre de votre gestion Objectifs : • Connaître les principaux éléments du compte administratif (*Appréhender les principaux éléments du compte de gestion Contenu du stage : • Etablir le compte administratif • Le présente matériellement • Apprécier les réalisations • Contrôler les budgets locaux • Les étapes de la préparation du compte administratif (rôle de l'ordonnateur et du comptable) • Lectures des documents comptables • La décision d'affectation des résultats • La définition de la politique budgétaire L'ANALYSE DES CAPACITÉS FINANCIERES D'UNE COMMUNE L'Objectif de l'analyse financière est d'apporter un éclairage sur la réalité d'une situation à partir de données chiffrées. L'analyse repose sur des données chiffrées (compte administratif), toute étude doit être replacée dans le contexte de l'organisation : - Etape de la vie de l'organisation (phase de gestion, phase de développement, phase d'exploitation d'investissements réalisée). • Environnement économique : L'analyse financière est un outil pour toutes les parties prenantes de l'organisation. Elle leur permet d'obtenir un éclair	BIEN EXPLOITER LES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTIONS Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il compare, à cette fin : - d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget : - d'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire. Les collectivités locales adoptent différents budgets prévisionnels au cours d'une année : budget primitif et décisions modificatives. Au terme de l'exercice, l'exécution réelle des dépenses et des recettes est retracée dans deux documents distincts : le compte administratif et le compte de gestion. Il est important de connaître le contenu de ces deux documents afin d'appréhender les éléments qui les différencient et ainsi savoir comment les exploiter utiliement dans le cadre de votre gestion Objectifs : - Connaître les principaux éléments du compte administratif - Appréche les exploiter utiliement dans le cadre de votre gestion Objectifs : - Connaître les principaux éléments du compte de gestion Contenu du stage : - L'ebiblir le compte administratif - Le présenter malériellement - Apprécier les budgets locaux - Les étapes de la préparation du compte administratif (rôle de l'ordonnateur et du comptable) - Le ctures des documents comptables - La décision d'affectation des résultats - La définition de la politique budgétaire L'ANALYSE DES CAPACITÉS FINANCIERES D'UNE COMMUNE L'Objectif de l'analyse financière est d'apporter un éclairage sur la réalité d'une situation à partir de données chiffrés (tures. Si l'analyse eposes sur geoin, phase de pession, phase de gession, phase de gession, phase de gession, phase de des geslon, phase de des des comments de l'exercite de la commune de l'exercite de la commune conduire à de grosses difficulés futures. Si l'analismo (phase de gesploin, phase de des des données chiffrés (compte administratif), foute étude doit ê

Date	Théme	Durée	Lieu
20/03	LA MODERNISATION COMPTABLE DANS LE SECTEUR		
	PUBLIC LOCAL: Le cadre budgétaire pour 2024		
	(INADORTANIT)		
	(IMPORTANT)		
	Porté par les dispositions de l'article 110 de la loi NOTRe du 7		
	août 2015 portant expérimentation de la certification des		LENC
	comptes locaux, le secteur public local s'inscrit, depuis quelques années, dans un vaste mouvement de modernisation		LENS
	comptable. Ce mouvement porte, tout à la fois, sur l'élaboration		48 rue F.
	d'un référentiel comptable et des états financiers associés		Gauthier
	rénovés (bilan, compte de résultat, annexe), sur une réforme des conditions de présentation des comptes aux assemblées		
	délibérantes et sur de nouveaux dispositifs d'appréciation de la		
	sincérité des comptes. Ces dispositifs, fortement articulés, ont		<u>Ou</u>
	pour objectif commun l'amélioration de la qualité des comptes		
	des collectivités locales, et, au-delà, de l'information financière des citoyens.	4 Heures	
		4 neures	Dans votre
	Objectifs:		commune à une autre date
	Les enjeux et principales caractéristiques du référentiel		autre uate
	budgétaire et comptable M57		(Commune de
	 Les conditions de préparation et de bascule au référentiel budgétaire et comptable M57 	18h - 22h	1000 à 2000
	Programme:		habitants :
			8 élus
	 <u>Un cadre comptable rénové : l'harmonisation des</u> instructions budgétaires et comptables et la 		minimum)
L	généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2024		(Commune de
T	À terme, un seul référentiel pour l'ensemble des		2000 à
43)	collectivités territoriales		20000 habitant
	 ✓ Un référentiel M57 intégrant progressivement les nouvelles normes comptables 		6 élus minimum
	✓ La nécessaire prise en compte des caractéristiques		
	des collectivités locales de « petite taille »		
	 ✓ Des états financiers M57 rénovés (bilan ; compte de résultat) et novateurs (annexe) 		
	✓ Les conditions de généralisation du référentiel M57		
	au 1er janvier 2024		
	 <u>Une réforme de la production et de la présentation des</u> comptes des collectivités locales autour du 		
	<u>déploiement du compte financier unique</u>		
	✓ Un constat partagé : la nécessité de simplifier la		
	présentation actuelle des comptes locaux ✓ Le lancement d'un compte financier unique, d'abord		
	✓ Le lancement d'un compte financier unique, d'abord expérimental		
	✓ Objectifs du CFU expérimental dans le secteur		
	public local		
	✓ Une trajectoire pluriannuelle de Progrès		
	De nouveaux dispositifs de fiabilisation des comptes		
	autour de la certification des comptes locaux		
	✓ La certification des comptes locaux, objectif majeur		
	en termes de qualité des comptes ✓ L'émergence de « dispositifs alternatifs », pour une		
	 ✓ L'émergence de « dispositifs alternatifs », pour une approche adaptée à l'hétérogénéité des 		
	approximation and instance and		

Date	Théme	Durée	Lieu
21/03	STATUT ET RESPONSABILITÉ DES ÉLUS		LENS
	OBJECTIF: Bien démarrer son mandat en se familiarisant avec les notions fondamentales de la gestion et l'administration d'une collectivité locale		48 rue F. Gauthier
	<u>Contenu du stage</u> : Stage organisé en intra (pour les élus d'une même collectivité) pouvant également être proposé aux collectivités qui souhaitent		<u>Ou</u>
	former les membres de leur conseil municipal aux fondamentaux du mandat. Ce stage comprend notamment une sensibilisation au budget, au fonctionnement du conseil municipal, aux pouvoirs de police, aux responsabilités des élus.	4 Heures	Dans votre commune à une autre date
本 表 本	Le contenu peut néanmoins être ajusté pour offrir aux élus qui le souhaiteraient une prestation personnalisée.	18h - 22h	(Commune de – 1000 à 2000 habitants :
	Programme: Statut de l'élu local et fonctionnement du conseil municipal; Name de l'élu local et professionnelle.		8 élus minimum)
	Mandat (s) et activité professionnelle ; Conditions financières et fiscales de l'exercice du mandat ; Préparation et déroulement du conseil municipal ; Règlement intérieur ; Comptes rendus des débats et des décisions ; Commissions municipales et conseils consultatifs		(Commune de 2000 à 20000 habitants: 6 élus minimum)
26/03	LES FONDAMENTAUX DE L'URBANISME		LENS
20,00	 Aspects réglementaires Outils de planification Outils de maîtrise foncière 	4 Heures	48 rue F. Gauthier
	Fiscalité de l'urbanisme		<u>Ou</u>
	Objectifs: ■Maîtriser la terminologie relative aux opérations d'aménagement.	18h - 22h	Dans votre commune à une autre date
	 Définir le rôle des différents acteurs et leurs missions. Identifier les difficultés qui peuvent survenir dans le montage d'une opération d'aménagement 		(Commune de – 1000 à 2000 habitants :
To a	P <u>rogramme</u> : ■Cerner les évolutions urbaines et les besoins		8 élus minimum)
	d'aménagement Différencier l'urbanisation et le renouvellement urbain Cerner le cadre juridique de l'opération d'aménagement, Identifier les opérations concernées		(Commune de 2000 à 20000 habitants: 6 élus minimum)
	 Choisir l'opération d'aménagement avec ou sans procédure d'urbanisme Définir les rôles et missions des aménageurs 		
	 Recourir aux permis de construire et permis valant division Le Projet Urbain Partenarial (PUP) 		
	 Cerner le champ d'application du PUP depuis la loi ALUR 		

Date	Théme	Durée	Lieu
27/03	GÉRER LE DOMAINE PUBLIC Lieu de la continuité spatiale et du brassage social, l'espace public est l'espace de tous. Il est par essence le lieu légitime de l'action publique. Ces lieux aux usages multiples participent à la qualité de vie et constituent l'image de la ville. Cette formation s'adresse aux élu(e)s en charge de la voirie et des déplacements, mais aussi des espaces verts et de l'environnement, et de l'urbanisme. Objectifs pédagogiques Savoir inscrire un aménagement dans une cohérence d'ensemble Permettre une diversité des usages et rendre lisible leur hiérarchie (définir les besoins à satisfaire : circuler, se garer, se rencontrer, jouer, s'informer, admirer la vue); Rendre l'espace public accessible à tous (piétons, vélos, PMR) et privilégier les espaces polyvalents pour permettre une évolution des usages. Programme La réglementation de l'espace public (les arrêtés, le stationnement réglementé); L'espace public et l'environnement (choix des matériaux, imperméabilisation des sols, entretien, végétaux adaptés); La participation des habitants : les réunions de concertation. MODALITÉS PÉDAGOGIQUES Apports théoriques et mises en pratique, Echanges et interactions entre les participants.	4 Heures 18h - 22h	LENS 48 rue F. Gauthier Ou Dans votre commune à une autre date (Commune de – 1000 à 2000 habitants : 8 élus minimum) (Commune de 2000 à 20000 habitants: 6 élus minimum)
28/03	LES FONDAMENTAUX DE L'INTERCOMMUNALITÉ Comprendre et pratiquer l'intercommunalité Aspects institutionnels: Contexte général – Compétences – Gouvernance - Effets du transfert Aspects financiers: CIF - Régimes fiscaux - Attributions de compensation – FPIC Objectifs: Connaître le fonctionnement de l'intercommunalité. Comprendre et maîtriser les dynamiques politiques et financières internes au bloc local. Articuler projet municipal et projet intercommunal Programme: Du projet de territoire au pacte fiscal et financier Stratégie de répartition des compétences entre les communes et l'intercommunalité Les outils de la politique communautaire: SCOT, PLH La mutualisation des moyens Intercommunalité et démocratie	4 Heures 18h - 22h	LENS 48 rue F. Gauthier Ou Dans votre commune à une autre date (Commune de – 1000 à 2000 habitants: 8 élus minimum) (Commune de 2000 à 20000 habitants: 6 élus minimum)





Date	Théme	Durée	Lieu
03/04	COMPRENDRE LE BUDGET COMMUNAL		
	Le budget constitue la traduction financière des engagements pris par la collectivité dans les domaines de compétences qui sont les siens. Le budget est un outil au service de missions d'intérêt général, au service d'un projet politique. Lire et interpréter un budget suppose au préalable de connaître quelques généralités notamment la répartition des rôles entre l'exécutif, l'assemblée délibérante, le comptable du trésor et les services du contrôle de légalité. Une première approche simple pour mieux comprendre pourquoi élaborer un budget, les équilibres à respecter entre recettes et dépenses, les rythmes budgétaires sur une année, l'évaluation des risques à travers les critères d'alerte. Cette formation est adaptée à tous les élus, elle est alimentée par les échanges autour des connaissances et expériences à la fois de l'intervenant et des élus présents.		LENS 48 rue F. Gauthier
	Objectifs: Lire et comprendre un budget Echanges des pratiques et cas concrets rencontrés par les participants. Appréhender les notions de base de la comptabilité publique et des finances locales Connaître les différentes étapes de l'élaboration des documents budgétaires Connaître le contenu des documents budgétaires Identifier les contrôles opérés sur les budgets locaux Contenu du stage L'architecture du budget : notions de base Définition Nomenclature Instruction comptable Sections d'investissement et de fonctionnement Chapitre-article Opérations d'ordre et opérations réelles La maquette budgétaire : Les informations générales L'équilibre financier La balance générale La présentation croisée Les annexes La notion de consolidation L'analyse du budget : L'analyse d'équilibre Les chiffres « clé » (la dette - le prélèvement - les provisions) L'analyse des recettes Les priorités municipales traduites par le budget Les limites de l'analyse budgétaire (prévisions et annualité).	4 Heures 18h - 22h	Dans votre commune à une autre date (Commune de – 1000 à 2000 habitants : 8 élus minimum) (Commune de 2000 à 20000 habitants: 6 élus minimum)





Date	Théme	Durée	Lieu
04/04	BIEN EXPLOITER LES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE		
	<u>GESTIONS</u>		
	Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il compare, à cette fin : - d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget ; - d'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire. Les collectivités locales adoptent différents budgets prévisionnels au cours d'une année : budget primitif et décisions modificatives. Au terme de l'exercice,		LENS 48 rue F. Gauthier
	l'exécution réelle des dépenses et des recettes est retracée dans deux documents distincts : le compte administratif et le compte de gestion. Il est important de connaître le contenu de ces deux documents afin d'appréhender les éléments qui les différencient et ainsi savoir comment les exploiter utilement dans le cadre de votre gestion Objectifs: Connaître les principaux éléments du compte administratif Appréhender les principaux éléments du compte de gestion Contenu du stage: Etablir le compte administratif Le présenter matériellement Apprécier les réalisations Contrôler les budgets locaux Les étapes de la préparation du compte administratif (rôle de l'ordonnateur et du comptable) Lectures des documents comptables La décision d'affectation des résultats La définition de la politique budgétaire	4 Heures 18h - 22h	Dans votre commune à une autre date (Commune de – 1000 à 2000 habitants : 8 élus minimum) (Commune de 2000 à 20000 habitants:
	La dominion de la ponique badgetane		6 élus minimum)
09/04	L'ANALYSE DES CAPACITÉS FINANCIERES D'UNE COMMUNE L'objectif de l'analyse financière est d'apporter un éclairage sur la réalité d'une situation à partir de données chiffrées. L'analyse est réalisée à partir d'informations concernant le passé de la commune. Toutefois, elle doit apporter un éclairage sur son avenir en décelant des déséquilibres actuels pouvant conduire à de grosses difficultés futures. Si l'analyse repose sur des données chiffrées (compte administratif), toute étude doit être replacée dans le contexte de l'organisation : • Etape de la vie de l'organisation (phase de gestion, phase de développement, phase d'exploitation d'investissements réalisés). • Environnement économique : L'analyse financière est un outil pour toutes les parties prenantes de l'organisation. Elle leur permet d'obtenir un éclairage sur leur vision de l'organisation et donc facilite leur prise de décision respective Objectifs: • Situer la collectivité dans son environnement financier et évaluer sa situation financière afin de dégager des marges de manœuvre; • Connaître les méthodes d'analyse rétrospective et prospective; • Mesurer les marges de manœuvre en termes d'endettement, de fiscalité et d'effort d'équipement. Programme: • Réaliser et interpréter une analyse financières et budgétaires de la commune; • Etablir un diagnostic financier; • Mettre en place une grille d'information pratique sur le diagnostic financier. • Analyse prospective : moyens et finalités d'une analyse financière prospective • Elaborer un programme pluriannuel d'investissement (PPI) outil permettant tout en se fixant des objectifs, de prévoir les moyens pour les concrétiser sur une durée donnée • Maîtriser la pression fiscale, anticiper le recours à l'emprunt et le poids de la fiscalité locale Présentation d'un cas pratique d'une analyse financière rétrospective et prospective (la situation réelle d'une commune peut être analysée sur la	4 Heures 18h - 22h	LENS 48 rue F. Gauthier Ou Dans votre commune à une autre date (Commune de – 1000 à 2000 habitants: 8 élus minimum) (Commune de 2000 à 20000 habitants: 6 élus minimum)

Date	Théme	Durée	Lieu
10/04	LE MANAGEMENT DE PROJETS		
10/04	Visant à gérer le changement dans les entreprises et les organisations pour		LENS
	accroître l'efficacité, le management par projet modifie profondément la gestion du travail, les rôles et les relations des agents devenus des acteurs. C'est un mode		
	de gestion exigeant qui demande à être pensé et accompagné. Tout		48 rue F.
	management articule une fonction d'organisation (diviser et coordonner		Gauthier
	l'activité) et une fonction d'instrumentation (piloter et évaluer). En mode projet,		
	ces deux fonctions peuvent s'analyser de deux points de vue : celui du projet lui-		
	même, qu'il y ait un (mono)projet ou plusieurs (multi)projets à gérer, ou bien de l'extérieur du projet, qu'il s'agisse de l'organisation en charge du projet ou, plus		<u>Ou</u>
	largement, d'un point de vue sociétal. Au-delà de l'organisation, le projet devient,		
	dans la société, une figure de l'anticipation, de la transversalité et de la		
	rationalisation de l'action collective.		Dans votre
* *	<u>Objectifs</u> : -Etre en capacité de gérer un projet de l'origine à son échéance.	4 Heures	commune à une
A HARRY TO	-Faire de l'élu le pilote de projets ;		autre date
	Contenu du stage :		(Commune de –
Section 1	-Tout projet est soumis simultanément à trois types de contraintes : le temps, les		1000 à 2000
	spécifications techniques et les ressources. Le cahier des charges est le document qui spécifie ces contraintes au début du projet.		habitants :
	-Le projet peut être un mode très efficace de l'action collective, mais suppose des	18h - 22h	
	moyens, des ressources, des compétences, des outils, une reconnaissance. Le		8 élus
	mode incantatoire qui se contente d'invoquer le management de projet ne suffit		minimum)
	pas à gérer les organisations qui changent et qui entreprennent. C'est le travail des acteurs compétents, et non la contrainte du seul management d'en haut qui		(Commune de
	réalise l'activité projetLes spécificités et les enjeux d'un projet ; L'organisation		` 2000 à
	du projet, le rôle des acteurs ;-Le système d'information du projet ;- Le		20000 habitants
	management de l'équipe projet ; -L'analyse et la planification du projet ;		: 6 élus
	-Le plan d'actions.		minimum)
11/04	INSTRUIRE LES PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTRES	4 Heures	LENS
	AUTORISATIONS D'URBANISME		48 rue F.
	L'urbanisme est un enjeu majeur pour les collectivités territoriales. Le droit de		Gauthier
	l'urbanisme connaît de fortes évolutions notamment en matière de cadre		
	réglementaire des politiques publiques de l'aménagement et du développement	18h - 22h	
	urbain. Une compréhension des principales dispositions en ce domaine s'avère nécessaire pour accompagner cette mutation.	1011 - 2211	<u>Ou</u>
	Objectifs:		
	Appliquer les différentes étapes de la procédure des autorisations de construire		
	◆ Conduire les différentes démarches auprès des		Dans votre
	administrations compétentes ◆ Gérer les contentieux liés au permis de construire		commune à une
THAT I	Programme:		autre date
	- Champs d'application des autorisations		(Commune de –
	◆Permis de construire		1000 à 2000
	◆Permis d'aménager ◆ Permis de démolir		habitants :
	Déclaration préalable		
	- Procédure d'instruction commune à toutes ces autorisations		8 élus
	◆ Composition des dossiers ◆ Compétences		minimum)
	Dépôt et enregistrement des demandes		(Commune de
	◆ Affichage et transmission des demandes		2000 à
	 ◆ Services chargés de l'instruction ◆Décision (contenu, caractère exécutoire, ouverture du chantier, 		20000 habitants
	péremption, prorogation, contrôle de la conformité des travaux)		: 6 élus
	◆ Cas particulier des lotissements		minimum)
	Contentieux du permis de construire		
	 Contentieux administratif, Contentieux civil et pénal Règles applicables ou opposables aux décisions d'urbanisme 		
	Méthode pédagogique		
	Alternance d'exposés théoriques et d'illustrations de pratiques issues de		
	décisions de justice. Support de présentation de la formation.		

Date	Théme	Durée	Lieu
16/04	MARCHÉS PUBLICS : Mode d'emploi		LENS
	Objectifs: ■Appréhender les principaux enjeux de l'achat public, les règles et les responsabilités qui s'imposent à l'élu en charge des marchés. ■Pouvoir discuter avec ses agents et comprendre l'outil d'interventionnisme économique qu'est le code des Marchés publics. Programme: ■Le contexte ■L'achat public: un acte politique ■Des règles procédurales en constante évolution ■Les apports jurisprudentiels récents	4 Heures 18h - 22h	48 rue F. Gauthier Ou Dans votre commune à une autre date (Commune de – 1000 à 2000 habitants : 8 élus minimum) (Commune de 2000 à 20000 habitants: 6 élus minimum)
17/04	LES RELATIONS COMMUNES ET ASSOCIATIONS		
	■ Connaître l'histoire et le rôle des associations dans la mise en œuvre des politiques locales. ■ Connaître les problématiques des associations. ■ Les relations contractuelles, le professionnalisme. ■ Comprendre le financement des associations et leurs problématiques. ■ Connaître les difficultés de l'engagement des élus au sein d'associations. Programme: ■ Présentation et situation de chacun. Le statut des associations ■ L'évolution du monde associatif, la contractualisation, la professionnalisation ■ La comptabilité associative, le plan comptable ■ La gestion des associations : les agréments, les Reconnaissances par conventions ■ Les subventions directes, les formulaires types ■ Le soutien logistique (salle, site internet municipal, informations) ■ Les précautions à prendre pour les élus statutaires au sein d'associations (financement municipal) ■ La notion d'association paramunicipale, la gestion de fait, la transparence et l'indépendance de l'association ■ Le suivi et le contrôle de la commune	4 Heures 18h - 22h	LENS 48 rue F. Gauthier Ou Dans votre commune à une autre date (Commune de – 1000 à 2000 habitants: 8 élus minimum) (Commune de 2000 à 20000 habitants: 6 élus minimum)

Date	Théme	Durée	Lieu
18/04	COMPRENDRE LE BUDGET COMMUNAL		
	Le budget constitue la traduction financière des engagements pris par la collectivité dans les domaines de compétences qui sont les siens. Le budget est un outil au service de missions d'intérêt général, au service d'un projet politique. Lire et interpréter un budget suppose au préalable de connaître quelques généralités notamment la répartition des rôles entre l'exécutif, l'assemblée délibérante, le comptable du trésor et les services du contrôle de légalité. Une première approche simple pour mieux comprendre pourquoi élaborer un budget, les équilibres à respecter entre recettes et dépenses, les rythmes budgétaires sur une année, l'évaluation des risques à travers les critères d'alerte. Cette formation est adaptée à tous les élus, elle est alimentée par les échanges autour des connaissances et expériences à la fois de l'intervenant et des élus présents.		LENS 48 rue F. Gauthier
	Objectifs: Lire et comprendre un budget Echanges des pratiques et cas concrets rencontrés par les participants. Appréhender les notions de base de la comptabilité publique et des finances locales Connaître les différentes étapes de l'élaboration des documents budgétaires Connaître le contenu des documents budgétaires ledentifier les contrôles opérés sur les budgets locaux Contenu du stage L'architecture du budget : notions de base Définition Nomenclature Instruction comptable Sections d'investissement et de fonctionnement Chapitre-article Opérations d'ordre et opérations réelles La maquette budgétaire : Les informations générales L'équilibre financier La balance générale La présentation croisée Les annexes La notion de consolidation L'analyse du budget : L'analyse d'équilibre Les chiffres « clé » (la dette - le prélèvement - les provisions) L'analyse des recettes Les priorités municipales traduites par le budget Les limites de l'analyse budgétaire (prévisions et annualité).	4 Heures 18h - 22h	Dans votre commune à une autre date (Commune de – 1000 à 2000 habitants : 8 élus minimum) (Commune de 2000 à 20000 habitants: 6 élus minimum)





Date	Théme	Durée	Lieu
14/05	LES FONDAMENTAUX DE L'INTERCOMMUNALITÉ		LENS
	Aspects institutionnels : Contexte général – Compétences – Gouvernance - Effets du transfert Aspects financiers : CIF - Régimes fiscaux - Attributions de compensation – FPIC	4 Heures	48 rue F. Gauthier Ou Dans votre
	Objectifs: ■ Connaître le fonctionnement de l'intercommunalité. ■ Comprendre et maîtriser les dynamiques politiques et financières internes au bloc local. ■ Articuler projet municipal et projet intercommunal . Programme: ■ Du projet de territoire au pacte fiscal et financier ■ Stratégie de répartition des compétences entre les communes et l'intercommunalité ■ Les outils de la politique communautaire : SCOT, PLH ■ La mutualisation des moyens ■ Intercommunalité et démocratie	18h - 22h	commune à une autre date (Commune de – 1000 à 2000 habitants : 8 élus minimum) (Commune de 2000 à 20000 habitants: 6 élus minimum)
15/05	LES RELATIONS COMMUNES ET ASSOCIATIONS		
	Objectifs: Connaître l'histoire et le rôle des associations dans la mise en œuvre des politiques locales. Connaître les problématiques des associations. Les relations contractuelles, le professionnalisme. Comprendre le financement des associations et leurs problématiques. Connaître les difficultés de l'engagement des élus au sein d'associations. Programme: Présentation et situation de chacun. Le statut des associations L'évolution du monde associatif, la contractualisation, la professionnalisation La comptabilité associative, le plan comptable La gestion des associations: les agréments, les Reconnaissances par conventions Les subventions directes, les formulaires types Le soutien logistique (salle, site internet municipal, informations) Les précautions à prendre pour les élus statutaires au sein d'associations (financement municipal) La notion d'association paramunicipale, la gestion de fait, la transparence et l'indépendance de l'association Le suivi et le contrôle de la commune		

Date	Théme	Durée	Lieu
16/05	MANAGER UNE COLLECTIVITÉ ET SES AGENTS		
		4 Heures 18h - 22h	LENS 48 rue F. Gauthier Ou Dans votre commune à une autre date (Commune de – 1000 à 2000 habitants: 8 élus minimum) (Commune de 2000 à 20000 habitants: 6 élus minimum)
22/05	L'élu au cœur des services : prévenir et gérer les conflits L'assainissement collectif ou non collectif a pour objet l'évacuation et le traitement des eaux usées. Les eaux usées désignent les eaux vannes (l'eau provenant des WC) et les eaux grises (l'eau provenant du lavabo, de la cuisine, du lave-linge). Elles ne peuvent pas être rejetées dans la nature, car elles sont nocives pour l'environnement. Elles doivent donc au préalable être traitées pour prévenir les risques de pollution. Cette formation a pour objectif d'aborder la complexité de ces notions. Objectifs pédagogiques La gestion de l'assainissement »? La gestion de l'assainissement »? La gestion des eaux pluviales ; La gestion de l'eau potable : une ressource à préserver Programme L'assainissement sous ses 2 formes : réseau d'assainissement unitaire ou séparatif; Les avantages et les risques ; L'assainissement collectif ou non collectif : (ANC) avantages et risques ; Les eaux grises de rejet d'assainissement ; Les boues de rejet de l'assainissement , comment les traiter ? La gestion des eaux pluviales, le rejet des eaux pluviales ; L'agence de l'Eau ; L'agence de l'Eau ; Le fonctionnement du Comité de Bassin et du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau.	4 Heures 18h - 22h	LENS 48 rue F. Gauthier Ou Dans votre commune à une autre date (Commune de – 1000 à 2000 habitants: 8 élus minimum) (Commune de 2000 à 20000 habitants: 6 élus minimum)

Date	Théme	Durée	Lieu
23/05	LE MANAGEMENT DE PROJETS		
,	Visant à gérer le changement dans les entreprises et les organisations pour accroître l'efficacité, le management par projet modifie profondément la gestion		LENS
	du travail, les rôles et les relations des agents devenus des acteurs. C'est un mode de gestion exigeant qui demande à être pensé et accompagné. Tout		48 rue F.
	management articule une fonction d'organisation (diviser et coordonner		Gauthier
	l'activité) et une fonction d'instrumentation (piloter et évaluer). En mode projet,		
	ces deux fonctions peuvent s'analyser de deux points de vue : celui du projet lui-		
	même, qu'il y ait un (mono)projet ou plusieurs (multi)projets à gérer, ou bien de l'extérieur du projet, qu'il s'agisse de l'organisation en charge du projet ou, plus		<u>Ou</u>
	largement, d'un point de vue sociétal. Au-delà de l'organisation, le projet devient,		
	dans la société, une figure de l'anticipation, de la transversalité et de la		
A	rationalisation de l'action collective. Objectifs :		Dans votre
	-Etre en capacité de gérer un projet de l'origine à son échéance.	4 Heures	commune à une autre date
Anna P	-Faire de l'élu le pilote de projets ;		autre date
	<u>Contenu du stage :</u> -Tout projet est soumis simultanément à trois types de contraintes : le temps, les		(Commune de –
	spécifications techniques et les ressources. Le cahier des charges est le document		1000 à 2000
	qui spécifie ces contraintes au début du projet.	18h - 22h	habitants :
	-Le projet peut être un mode très efficace de l'action collective, mais suppose des moyens, des ressources, des compétences, des outils, une reconnaissance. Le		8 élus
	mode incantatoire qui se contente d'invoquer le management de projet ne suffit		minimum)
	pas à gérer les organisations qui changent et qui entreprennent. C'est le travail		(Commune de
	des acteurs compétents, et non la contrainte du seul management d'en haut qui réalise l'activité projetLes spécificités et les enjeux d'un projet ; L'organisation		2000 à
	du projet, le rôle des acteurs ;-Le système d'information du projet ;- Le		20000 habitants
	management de l'équipe projet ; -L'analyse et la planification du projet ;		: 6 élus
22.42	-Le plan d'actions.		minimum)
30/05	INSTRUIRE LES PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTRES	4 Heures	LENS
	AUTORISATIONS D'URBANISME		48 rue F.
	L'urbanisme est un enjeu majeur pour les collectivités territoriales. Le droit de		Gauthier
	l'urbanisme connaît de fortes évolutions notamment en matière de cadre		
	réglementaire des politiques publiques de l'aménagement et du développement urbain. Une compréhension des principales dispositions en ce domaine s'avère	18h - 22h	
	nécessaire pour accompagner cette mutation.		<u>Ou</u>
	Objectifs:		
	 Appliquer les différentes étapes de la procédure des autorisations de construire Conduire les différentes démarches auprès des 		Dans votre
	administrations compétentes		commune à une
A COMPANY OF THE PARK OF THE P	 ◆ Gérer les contentieux liés au permis de construire Programme : 		autre date
(PM)	- Champs d'application des autorisations		10
	◆Permis de construire		(Commune de – 1000 à 2000
	◆Permis d'aménager ◆ Permis de démolir		habitants :
	◆ Déclaration préalable		
	- Procédure d'instruction commune à toutes ces autorisations		8 élus
	◆ Composition des dossiers◆ Compétences		minimum)
	◆ Dépôt et enregistrement des demandes		(Commune de
	 ◆ Affichage et transmission des demandes ◆ Services chargés de l'instruction 		2000 à
	◆Décision (contenu, caractère exécutoire, ouverture du chantier,		20000 habitants : 6 élus
	péremption, prorogation, contrôle de la conformité des travaux)		minimum)
	◆ Cas particulier des lotissements Contentieux du permis de construire		·····
	◆ Contentieux administratif, Contentieux civil et pénal		
	Règles applicables ou opposables aux décisions d'urbanisme Méthode pédagogique		
	Alternance d'exposés théoriques et d'illustrations de pratiques issues de		
	décisions de justice. Support de présentation de la formation.		

Date	Théme	Durée	Lieu
04/06	GÉRER LE DOMAINE PUBLIC Lieu de la continuité spatiale et du brassage social, l'espace public est l'espace de tous. Il est par essence le lieu légitime de l'action publique. Ces lieux aux usages multiples participent à la qualité de vie et constituent l'image de la ville. Cette formation s'adresse aux élu(e)s en charge de la voirie et des déplacements, mais aussi des espaces verts et de l'environnement, et de l'urbanisme. Objectifs pédagogiques Savoir inscrire un aménagement dans une cohérence d'ensemble Permettre une diversité des usages et rendre lisible leur hiérarchie (définir les besoins à satisfaire : circuler, se garer, se rencontrer, jouer, s'informer, admirer la vue); Rendre l'espace public accessible à tous (piétons, vélos, PMR) et privilégier les espaces polyvalents pour permettre une évolution des usages. Programme La réglementation de l'espace public (les arrêtés, le stationnement réglementé); L'espace public et l'environnement (choix des matériaux, imperméabilisation des sols, entretien, végétaux adaptés); La participation des habitants : les réunions de concertation. MODALITÉS PÉDAGOGIQUES Apports théoriques et mises en pratique, Echanges et interactions entre les participants.	4 Heures 18h - 22h	LENS 48 rue F. Gauthier Ou Dans votre commune à une autre date (Commune de – 1000 à 2000 habitants: 8 élus minimum) (Commune de 2000 à 20000 habitants: 6 élus minimum)
05/06	LA COMMUNE ET LA LAÏCITÉ Objectifs pédagogiques • Examiner la portée du principe de laïcité sur la gestion par les collectivités territoriales des activités d'intérêt général. • Maîtriser les règles juridiques et pratiques du principe de laïcité à appliquer dans la gestion de sa collectivité. Programme • Evolution des rapports entre l'église et l'Etat • Les obligations • Exercice de la laïcité ✓ Laïcité et école ✓ Laïcité et subventions publiques ✓ Laïcité et inhumation ✓ Laïcité et organisation des collectivités territoriales Moyens pédagogiques ✓ Support pédagogique ✓ Etudes de cas	4 Heures 18h - 22h	LENS 48 rue F. Gauthier Ou Dans votre commune à une autre date (Commune de – 1000 à 2000 habitants: 8 élus minimum) (Commune de 2000 à 20000 habitants: 6 élus minimum)

Date	Théme	Durée	Lieu
11/06	MARCHÉS PUBLICS : Mode d'emploi		LENS
Matrice	Objectifs: ■ Appréhender les principaux enjeux de l'achat public, les règles et les responsabilités qui s'imposent à l'élu en charge des marchés. ■ Pouvoir discuter avec ses agents et comprendre l'outil d'interventionnisme économique qu'est le code des Marchés publics. Programme: ■ Le contexte ■ L'achat public: un acte politique ■ Des règles procédurales en constante évolution ■ Les apports jurisprudentiels récents	4 Heures 18h - 22h	48 rue F. Gauthier Ou Dans votre commune à une autre date (Commune de – 1000 à 2000 habitants: 8 élus minimum) (Commune de 2000 à 20000 habitants: 6 élus minimum)
13/06	L'assainissement collectif ou non collectif a pour objet l'évacuation et le traitement des eaux usées. Les eaux usées désignent les eaux vannes (l'eau provenant des WC) et les eaux grises (l'eau provenant du lavabo, de la cuisine, du lave-linge). Elles ne peuvent pas être rejetées dans la nature, car elles sont nocives pour l'environnement. Elles doivent donc au préalable être traitées pour prévenir les risques de pollution. Cette formation a pour objectif d'aborder la complexité de ces notions. Objectifs pédagogiques La gestion de l'assainissement »? La gestion des eaux pluviales; La gestion de l'eau potable: une ressource à préserver Programme L'assainissement sous ses 2 formes: réseau d'assainissement unitaire ou séparatif; Les avantages et les risques; L'assainissement collectif ou non collectif: (ANC) avantages et risques Les eaux grises de rejet d'assainissement; Les boues de rejet de l'assainissement, comment les traiter? La gestion des eaux pluviales, le rejet des eaux pluviales; L'aeu potable, une ressource à préserver; L'agence de l'Eau; L'agence de l'Eau; Le fonctionnement du Comité de Bassin et du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau.	4 Heures 18h - 22h	LENS 48 rue F. Gauthier Ou Dans votre commune à une autre date (Commune de – 1000 à 2000 habitants: 8 élus minimum) (Commune de 2000 à 20000 habitants: 6 élus minimum)

Une question?

Une autre formation?







09.88.77.43.84

06.80.62.69.18

Date	Théme	Durée	Lieu
19/06	MANAGER UNE COLLECTIVITÉ ET SES AGENTS		
	Objectifs: Permettre à l'élu de mieux comprendre l'environnement administratif. Permettre à l'élu local de construire et d'accompagner le changement au sein des services municipaux. Permettre à l'élu local d'animer et d'orienter le travail des services municipaux. Programme Faire le diagnostic stratégique et opérationnel de la collectivité Savoir identifier le rôle de l'élu et le rôle de l'agent communal Connaître le statut de l'élu : Maire, adjoint, conseiller municipal Connaître le statut de la fonction publique territoriale Le management de service : définir les missions, clarifier les responsabilités Savoir impulser le changement, Savoir évaluer les compétences des différents acteurs Les leviers de la motivation, mettre en place un processus d'amélioration permanente L'élu au cœur des services : prévenir et gérer les conflits	4 Heures 18h - 22h	LENS 48 rue F. Gauthier Ou Dans votre commune à une autre date (Commune de – 1000 à 2000 habitants: 8 élus minimum) (Commune de 2000 à 20000 habitants: 6 élus minimum)

A LENS

Av. du 4 September Av. du

OU DANS

VOTRE COMMUNE







: formation.elus5962@nordnet.fr